

CONSEILS ET ASSISTANCE
Société d'expertise comptable
Inscrite à l'Ordre IDF
Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie de Versailles

CAPITAL FILLES

Association

**Siège social : 153 RUE DE RENNES
75006 PARIS**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/08/2025

CONSEILS ET ASSISTANCE
Société d'expertise comptable
Inscrite à l'Ordre IDF
Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie de Versailles

CAPITAL FILLES

Association

**Siège social : 153 RUE DE RENNES
75006 PARIS**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/08/2025

Aux adhérents ;

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CAPITAL FILLES relatifs à l'exercice clos le 31/08/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Bureau sur la base des éléments disponibles à cet établissement.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association CAPITAL FILLES à la fin de cet exercice.

Observation :

Nous attirons votre attention sur les points suivants cités en annexe :

- 1 : événements significatifs : la provision passée l'an dernier (pour un montant cumulé de 239 342€) de la subvention DJEPVA a été réclamée sur cet exercice par cette dernière pour non atteinte des objectifs.

Il est indiqué également à cet endroit que ceux de cette année ont été atteints ne nécessitant pas ainsi de provision supplémentaire.

- 2 : Principe et méthodes comptables, sous-partie Créances: Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent. Toutefois, il y a eu un changement concernant les provisions des créances clients sur l'exercice :
 - Créances antérieures à N-3, comptabilisation d'un avoir à établir à 100 % de la créance. Un montant de 8 764 € a été comptabilisé.
 - Créances de N-2 et N-1, dépréciation à 80 % de la créance par prudence. Au 31/08/25, un montant de 29 712 € a été comptabilisé.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 septembre 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Au niveau de nos travaux sur les subventions, nous avons réalisé une analyse de l'intégralité des conventions actives sur l'exercice. Nous avons contrôlé leur exhaustivité, leur réalité et leur correct rattachement à l'exercice social.

Nous avons également vérifié les différentes clauses, leur respect et leur impact dans les comptes et pris en considération le respect des différents principes comptables (de prudence notamment) afin d'obtenir l'assurance raisonnable nécessaire pour fonder notre opinion sur les montants des subventions et leurs corollaires (provisions et produits à recevoir).

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Bureau et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre association auprès des sociétés contrôlant votre association ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

CONSEILS ET ASSISTANCE
Société d'expertise comptable
Inscrite à l'Ordre IDF
Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie de Versailles

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.



Fait à LEVALLOIS PERRET,
le 21 novembre 2025
Le Commissaire aux comptes
CONSEILS ET ASSISTANCE,
représentée par Sébastien ROUGAGNOU

ANNEXE :

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

CONSEILS ET ASSISTANCE
Société d'expertise comptable
Inscrite à l'Ordre IDF
Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie de Versailles

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Période du 01/09/2024 au 31/08/2025

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 20/11/2025

ACTIF	Exercice clos le 31/08/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/08/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	117 488	64 629	52 859	4,54	82 175	5,66
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles	29 502	18 586	10 915	0,94	16 848	1,16
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres	14 850		14 850	1,27	14 850	1,02
TOTAL (I)	161 840	83 216	78 624	6,75	113 872	7,85
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	260 851	29 712	231 139	19,84	303 881	20,94
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	32 041		32 041	2,75	10 628	0,73
Valeurs mobilières de placement	367 806		367 806	31,56		
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	449 140		449 140	38,54	1 016 868	70,08
Charges constatées d'avance	6 539		6 539	0,56	5 670	0,39
TOTAL (II)	1 116 376	29 712	1 086 664	93,25	1 337 046	92,15
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 278 216	112 928	1 165 289	100,00	1 450 919	100,00

Période du 01/09/2024 au 31/08/2025

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 20/11/2025

PASSIF	Exercice clos le 31/08/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/08/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	904 070	77,58	1 087 269	74,94
Excédent ou déficit de l'exercice	10 623	0,91	-183 198	-12,62
Situation nette (sous total)	914 694	78,50	904 070	62,31
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	914 694	78,50	904 070	62,31
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges			302 500	20,85
TOTAL (III)			302 500	20,85
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes des legs ou donations	25 030	2,15	27 855	1,92
Dettes fiscales et sociales	97 878	8,40	127 045	8,76
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	13 854	1,19	72 948	5,03
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	113 833	9,77	16 500	1,14
TOTAL (IV)	250 595	21,50	244 348	16,84
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 165 289	100,00	1 450 919	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

Période du 01/09/2024 au 31/08/2025

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 20/11/2025

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/08/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/08/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%					
		Total		%		Total		%		Variation		%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:													
Cotisations		402 796								402 796		N/S	
Ventes de biens et services													
- Ventes de biens													
- dont ventes de dons en nature													
- Ventes de prestations de services		43 400				53 731				-10 331		-19,22	
- dont parrainages													
Produits de tiers financeurs													
- Concours publics et subventions d'exploitation		341 277				616 594				-275 317		-44,64	
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable													
- Ressources liées à la générosité du public													
- Dons manuels		44 815				-3 000				47 815		N/S	
- Mécénats													
- Legs, donations et assurances-vie													
- Contributions financières						351 610				-351 610		-100,00	
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges		500				1 444				-944		-65,36	
Utilisations des fonds dédiés													
Autres produits		222 468				140				222 328		N/S	
Total des produits d'exploitation (I)		1 055 256				1 020 519				34 737		3,40	
CHARGES D'EXPLOITATION:													
Achats de marchandises													
Variations stocks													
Autres achats et charges externes		276 409				295 483				-19 074		-6,45	
Aides financières													
Impôts, taxes et versements assimilés		14 483				32 694				-18 211		-55,69	
Salaires et traitements		486 915				477 422				9 493		1,99	
Charges sociales		199 121				192 609				6 512		3,38	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		65 840				35 182				30 658		87,14	
Dotations aux provisions													
Reports en fonds dédiés													
Autres charges		16 393				871				15 522		N/S	
Total des charges d'exploitation (II)		1 059 162				1 034 260				24 902			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-3 906				-13 741				9 835		71,57	
PRODUITS FINANCIERS:													
De participations													
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif													
Autres intérêts et produits assimilés		15 896				19 301				-3 405		-17,63	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges													
Différences positives de change													
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement													
Total des produits financiers (III)		15 896				19 301				-3 405		-17,63	
CHARGES FINANCIERES:													
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions													
Intérêts et charges assimilées													
Différences négatives de change													
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements													
Total des charges financières (IV)													
RESULTAT FINANCIER (III - IV)		15 896				19 301				-3 405		-17,63	

Période du 01/09/2024 au 31/08/2025

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 20/11/2025

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/08/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	11 989	5 560	6 429	115,63
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion		18 027	-18 027	-100,00
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)		18 027	-18 027	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion		15 285	-15 285	-100,00
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		191 500	-191 500	-100,00
Total des charges exceptionnelles (VI)		206 785	-206 785	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-188 759	188 759	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 366		1 366	N/S
Total des produits (I + III + V)	1 071 152	1 057 847	13 305	1,26
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 060 528	1 241 045	-180 517	-14,54
EXCEDENT OU DEFICIT	10 623	-183 198	193 821	105,80
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature	36 650	30 000		
Bénévolat				
TOTAL	36 650	30 000		
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services	36 650	30 000		
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL	36 650	30 000		

Annexe association

PREAMBULE

Capital Filles est une association Loi 1901 qui a été créée en 2012 par Orange, en partenariat avec les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur.

L'association est née du constat que de nombreuses jeunes femmes, en particulier lorsqu'elles sont issues de milieux non favorisés, s'autolimitent dans leurs choix d'études et de profession. Des biais sexistes les empêchent de se projeter, notamment dans des métiers d'avenir. Lauréate du dispositif "1 jeune, 1 mentor", Capital Filles déploie son action dans 26 académies partenaires.

Capital Filles s'adresse aux collégiennes et lycéennes scolarisées dans des établissements relevant de la politique de la ville et des territoires ruraux. Depuis 2023, le dispositif s'est étendu aux étudiantes en bac+1.

Capital Filles organise des ateliers collectifs dans les lycées pour sensibiliser collégiennes et lycéennes à l'impact des stéréotypes de genre, susceptibles de les contraindre au moment de leurs premiers choix d'orientation. En terminale et bac+1, les jeunes femmes peuvent bénéficier d'un marrainage individuel par des professionnelles volontaires en entreprise, qui viennent les soutenir dans leur choix d'orientation et les aider à croire en leur potentiel.

En 2024-2025, Capital Filles :

- Regroupe une quarantaine d'entreprises et institutions adhérentes
- Est partenaire de nombreuses institutions telles que la Région Ile-de-France, la Région PACA, le ministère de l'Éducation nationale...
- Est présent dans 26 académies pour accompagner les lycéennes : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Bordeaux, , Clermont-Ferrand, Corse, Créteil, Dijon, Grenoble, La Réunion, Lille, Limoges, Lyon, Nancy-Metz, Montpellier, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

L'exercice social clos le 31/08/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/08/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 165 288,50 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 10 623,43 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En février 2025, un courrier a été reçu du Ministère pour demander le remboursement d'une partie de la subvention versée pour 2023. Ce montant de 111 657 € a été remboursé. De plus, le solde de la subvention 2024 n'a pas été versé compte tenu de la non atteinte des objectifs fixés annuellement.

Au 31/8/23, ces soldes à recevoir avaient été par prudence dépréciés. Compte tenu du reversement des subventions dues, ces provisions ont été reprises.

Le nombre de jeunes filles mentorées sur l'exercice est de 3 068, dont 2148 en QPV/et ou éducation prioritaire, 920 en ZRR et 66 en ultra-marin. Cela respecte les données demandées dans le cadre de la subvention DJEPVA. Un produit à recevoir de la totalité de la subvention a donc été comptabilisé sur l'exercice clos au 31-08-25.

Sur l'exercice clos au 31/08/25, un nettoyage des créances et des dettes a été effectué.

Cela a entraîné la comptabilisation d'une charge de 16 265 € :

- Comptabilisation d'avoirs à émettre pour 8 764 € sur des factures datant de 2021 et 2022,
- Passage en charges de factures antérieures non reçues pour 5 338 €.

En contrepartie, un produit de 30 968 € essentiellement du fait de la comptabilisation de produits constatés d'avance non justifiés au 31/08/24.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Installations et agencement des constructions	De 5 à 7 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 5 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Créances

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

Sur l'exercice clos au 31/08/25, il a été mis en place une procédure de dépréciation des créances :

- Créances antérieures à N-3, comptabilisation d'un avoir à établir à 100 % de la créance. Un montant de 8 764 € a été comptabilisé.
- Créances de N-2 et N-1, dépréciation à 80 % de la créance par prudence. Au 31/08/25, un montant de 29 712 € a été comptabilisé.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Contributions volontaires :

Conformément au règlement comptable CRC 99-01, une information qualitative est donnée sur les contributions volontaires, l'entité ayant rencontré des difficultés pour les évaluer.

Les contributions en biens et services sont valorisées pour leur coût réel soit au prix de marché. Par prudence les coûts minima ont été retenus.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	117 488			117 488
Immobilisations corporelles	49 539	880	20 917	29 502
Immobilisations financières	14 850			14 850
TOTAL	181 877	880	20 917	161 840

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	35 313	29 316		64 629
TOTAL I	35 313	29 316		64 629
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements	1 441	1 049		2 490
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	31 041	5 611	20 917	15 735
Mobiliier	209	152		361
TOTAL II	32 691	6 812	20 917	18 586
TOTAL GENERAL (I+II)	68 004	36 128	20 917	83 215

Capital Filles

Annexe aux comptes annuels – Exercice clos au 31/08/25

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	14 850		14 850
Créances de l'actif circulant			
Créances usagers	289 251	289 251	
Autres créances	32 041	32 041	
Charges constatées d'avance	6 539	6 539	
TOTAL	342 681	327 831	14 850

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	68 500
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	1 000
TOTAL	69 500

Provision pour dépréciation

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour dépréciation créance	0	29 712		29 712
TOTAL (I)		29 712		29 712

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentatio n	Diminution ou Consommatio	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	1 087 269	-183 198			904 070
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-183 198	183 198	10 623		10 623
Dont générosité du public					
Situation nette	904 070	0	10 623		914 694
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	904 070	0	10 623		914 694
TOTAL dont générosité du public					

Capital Filles**Annexe aux comptes annuels – Exercice clos au 31/08/25****Provisions pour risques et charges**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	302 500		302 500	
TOTAL (II)	302 500		302 500	
TOTAL GENERAL (I+II)	302 500		302 500	
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation				
- financières				
- exceptionnelles				

Au 31/08/24, une provision pour risques a été constituée afin de couvrir un éventuel reversement des sommes perçues dans le cadre de la convention avec l'Éducation nationale entre 2022 et 2024 pour un montant total de 302 500 €.

La part de la provision relative aux exercices antérieurs, soit un montant de 111 k€, a été imputée au report à nouveau.

Sur l'exercice clos au 31/08/25, la DJEPVA a demandé le remboursement de la subvention de 2023 qui n'a pas été totalement utilisée pour 111 657 € et a décidé de ne pas verser le solde de la subvention 2024. Ces montants ont été comptabilisés en charges sur l'exercice clos au 31/08/25 pour 239 324 € et la provision comptabilisée au 31/08/24 a été reprise.

Capital Filles**Annexe aux comptes annuels – Exercice clos au 31/08/25*****Etat des dettes et produits constatés d'avance***

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	25 030	25 030		
Dettes fiscales et sociales	97 878	97 878		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	13 854	13 854		
Produits constatés d'avance	113 833	113 833		
TOTAL	250 595	250 595		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	19 749
Dettes fiscales et sociales	63 427
Autres dettes	8 764
TOTAL	91 939

Annexe association (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT*****Subventions d'exploitation***

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
Région IDF	Accompagnement des collégiennes et lycéennes	50 000	40 000	10 000		
Agir en Seine Saint Denis	Accompagnement des collégiennes et lycéennes	1 000	1 000	0		
Région PACA	"Promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes"	8 000	7 000	1 000		
Département des Hauts de Seine	Accompagnement des collégiennes et lycéennes	20 000	20 000	0		
Préfecture de région Occitanie / DRDFE	Programme égalité 2024-2025	10 000	10 000			
Région AURA	AAP Soutien aux forums de l'orientation en AURA	2 400	0	2 400		
DJEPVA - 2025	1 jeune 1 mentor	250 000	250 000		83 333	127 667
DRDFE la Réunion	Egalité entre les femmes et les hommes à La Réunion 2025	16 500	0			16 500
RAJA		12 000			12 000	
DRDFE Rennes	Programme égalité 2024-2025	2 000	2 000			
TOTAL		371 900	346 500	26 800	95 333	144 167

Contributions volontaires en nature

Des mécénats de compétence évalués par les fournisseurs ont été réalisés sur l'exercice pour 6 650 €.

Une salariée de la SNCF est détachée, la valorisation de la contribution pour l'exercice est de 30 000€

Annexe association (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Engagements et sûretés réelles consenties

Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

Néant

Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

Néant

Rémunération des cadres dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	8	1
Non cadres	1	
TOTAL	9	1

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 9 600 €.

CONSEILS ET ASSISTANCE
Société d'expertise comptable
Inscrite à l'Ordre IDF
Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie de Versailles

CAPITAL FILLES

Association

**Siège social : 153 RUE DE RENNES
75006 PARIS**

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les
conventions réglementées**

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des
comptes de l'exercice clos le 31/08/2025**

SARL au capital de 150 000 €.

Email : sebastien@rougagnou.com

N° SIRET : 500 029 988 00036 APE 6920Z

Conseils & Assistance

6 bd Bineau 92300 Levallois-Perret

Tél. : 01 47 58 47 47

CONSEILS ET ASSISTANCE
Société d'expertise comptable
Inscrite à l'Ordre IDF
Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie de Versailles

CAPITAL FILLES

Association

**Siège social : 153 RUE DE RENNES
75006 PARIS**

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/08/2025

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

SARL au capital de 150 000 €.

Email : sebastien@rougagnou.com

N° SIRET : 500 029 988 00036 APE 6920Z

Conseils & Assistance

6 bd Bineau 92300 Levallois-Perret

Tél. : 01 47 58 47 47

CONSEILS ET ASSISTANCE
Société d'expertise comptable
Inscrite à l'Ordre IDF
Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie de Versailles

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.



Fait à LEVALLOIS PERRET,
le 21 Novembre 2025
Le Commissaire aux comptes
CONSEILS ET ASSISTANCE,
représentée par
Sébastien ROUGAGNOU